

DECISION DU MAIRE

N°011

DATE
07 janvier 2025

Non-affermissement de la tranche optionnelle - Marché n°22-012C relatif à la desserte régulière pour le transport des personnes âgées et handicapées

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22, 4^{ème} alinéa, L.2131-1 et suivants,

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles R. 2113-4 et suivants,

Vu la délibération n°2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022 portant délégations accordées par le Conseil municipal au Maire,

Vu la décision d'attribution n°830 en date du 28 novembre 2022 du marché n°22-012C relatif à la desserte régulière pour le transport des personnes âgées et handicapées à la société KEOLIS SEINE ET OISE EST sise 18 rue de la Senette à CARRIERES-SOUS-POISSY (78950),

Vu le budget communal,

Considérant que le marché n°22-012C relatif à la desserte régulière pour le transport des personnes âgées et handicapées comprend une tranche ferme et une tranche optionnelle,

Considérant la volonté de ne pas effectuer la tranche optionnelle portant sur la mise à disposition d'un véhicule identique aux deux autres sur des arrêts définis,

DÉCIDE :**Article 1 :**

De ne pas affermir la tranche optionnelle relative à la mise à disposition d'un véhicule identique aux deux autres sur des arrêts définis du marché n°22-012C relatif à la desserte régulière pour le transport des personnes âgées et handicapées.

Article 2 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78 000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint Germain en Laye.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Ile-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 12/01/2026